

LE BUREAU PRINCIPAL DE TROILUS DÉMÉNAGE À MONTRÉAL

1^{er} février 2022, Toronto (Ontario) – Troilus Gold Corp. (« Troilus » ou la « Société »; TSX : TLG; OTCQX : CHXMF) annonce que son bureau principal déménagera de Toronto en Ontario à Montréal au Québec dès aujourd’hui, le 1^{er} février 2022. Ce déménagement reflète l’importance accordée par Troilus à la réussite et au progrès de son projet de développement d’or et de cuivre situé dans la région du Centre-Nord du Québec au Canada ainsi que son engagement ferme envers sa province d’accueil et les intervenants locaux.

Justin Reid, président, chef de la direction et directeur de Troilus, a déclaré ce qui suit : « nous croyons fermement que le projet de Troilus est sur la bonne voie pour devenir un projet clé dans la province de Québec et au Canada. Tandis que nous continuons de réduire les risques et de faire progresser le projet vers la phase de production, le Québec, notre province d’accueil, deviendra le centre de gravité du développement et de la croissance. Notre bureau de Montréal deviendra notre centre de contrôle et d’administration, ce qui nous permettra de mieux tirer parti des incroyables experts-conseils, entrepreneurs et autres experts miniers de la province. Notre engagement envers la province a été récompensé par l’investissement stratégique des plus grands investisseurs institutionnels du Québec, ce qui nous a offert un filet de sécurité et un partenariat tandis que nous progressons vers le développement et le financement final du projet. Nous sommes chanceux de développer un projet dans une province qui continue de se classer parmi les territoires miniers les plus favorables par l’Institut Fraser et nous sommes fiers de pouvoir contribuer à la réputation bien établie de Montréal en tant que centre principal de l’industrie minière canadienne. »

Le bureau central de Troilus se trouve désormais au 715, Square Victoria, bureau 705, Montréal (Québec), H2Y 2H7. Vous pouvez contacter le bureau principal au 1 438 320-4370. Notre siège social se situe toujours au 36, rue Lombard à Toronto et la direction continuera de travailler dans les deux locations.

À propos de Troilus Gold Corp.

Troilus Gold est une société minière canadienne junior qui se concentre sur l’avancement systématique et l’élimination des risques de l’ancienne mine d’or et de cuivre Troilus aux fins de production. De 1996 à 2010, la mine Troilus a produit plus de 2 millions d’onces d’or et près de 70 000 tonnes de cuivre. Troilus se situe dans les territoires miniers réputés du Québec, au Canada, où elle possède un territoire stratégique de 1 420 km² dans la ceinture de roches vertes Frôtet-Evans. Depuis l’acquisition de la mine en 2017, les succès d’exploration en cours ont démontré le potentiel de très grande envergure du réseau aurifère du terrain, notamment une importante croissance des ressources minérales. La Société accroît les études techniques depuis la réalisation d’une EEP rigoureuse en 2020, qui a démontré le potentiel de la mine Troilus de devenir un atout de premier rang en matière de production d’or et de cuivre au Canada. Dirigée par une équipe expérimentée ayant déjà fait ses preuves en matière d’exploitations minières réussies, Troilus est en position de devenir une mine clé en Amérique du Nord.

Pour plus de renseignements :

Caroline Arsenault

Vice-présidente, communications de l'entreprise

+1 (647) 407-7123

info@troilusgold.com

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les déclarations prospectives comprennent, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant l'incidence du changement de l'emplacement du siège social, les résultats du programme de forage en cours sur la Société; le potentiel de croissance et les éventuels aspects économiques du projet et l'état des connaissances de la Société à l'égard du projet; le potentiel de mise en valeur et le calendrier du projet; l'estimation des ressources minérales; la concrétisation de l'estimation des ressources minérales; le moment auquel aura lieu l'exploration future prévue et son ampleur; les résultats attendus du programme de forage de la Société pour 2022 et leurs incidences éventuelles sur l'importance potentielle estimée des ressources minérales; les coûts des activités futures; les dépenses d'immobilisations et les frais d'exploitation; les résultats des activités d'exploration; la capacité prévue des investisseurs à continuer de profiter des faibles coûts de découverte de la Société, de l'expertise technique et du soutien des collectivités locales. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, certaines actions ou certains résultats « pourraient » ou « pourront » « survenir », « être réalisés » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus par Troilus soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations explicitement ou implicitement évoqués dans ces énoncés. Ces énoncés et cette information se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et sur le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus et ceux évoqués dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter : l'absence de garantie que le programme d'exploration entraînera un accroissement des ressources minérales; les risques et incertitudes inhérents aux estimations des ressources minérales; les répercussions que la pandémie de la COVID-19 peut avoir sur les activités de la Société (notamment, sur ses employés et ses fournisseurs) et l'économie en général; l'impact de la reprise après la pandémie de la COVID-19 et ses répercussions sur le marché de l'or et d'autres métaux; l'obtention des autorisations nécessaires; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les cours futurs des minéraux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans le dernier rapport technique de la Société et dans d'autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site www.sedar.com. Même si Troilus s'est efforcée de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne sont pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que de tels énoncés s'avéreront exacts, puisque

les résultats obtenus et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.